

Paroles Citoyennes

Décembre 2003

Edito



Après la transmission des clés de la mairie à mon successeur en mars 2001, déçus certes, mais légalistes et républicains, nous avons décidé, avec mon équipe, que pendant les deux ans qui suivraient nous observerions sans attaquer ou critiquer.

Simplement parce qu'il faut dix huit mois à deux ans à une équipe normalement dirigée pour apprendre et comprendre.

Même si cela fut quelquefois difficile, nous nous sommes tenus à cette décision et le silence a été observé.

Aujourd'hui, près de trois ans se sont écoulés et nous ne pouvons que constater que les grandes promesses, les engagements ou « prédictions » du maire actuel ne se sont pas concrétisés.

Incompétence caractérisée par une méconnaissance des affaires de la commune, que ce soit ici, sur le terrain, ou pour représenter et défendre Venelles à la Communauté du Pays d'Aix.

Dissimulation de la vérité à ses collègues élus du Conseil Municipal, ce qui est un comble.

On ne peut impunément cumuler les erreurs, dissimuler la vérité, mentir à ses collègues et à la population, ne rien réaliser sur la commune et perdre ses actions en justice.

Cela doit cesser, Venelles mérite mieux.

Venelles mérite des femmes et des hommes responsables, compétents, engagés, dévoués pour la cause communale. Et non pas un exubérant

personnage plus préoccupé par son image ou son avenir politique que par le travail municipal.

Nous ne laisserons pas un démolisseur appelé SAEZ détruire la vie culturelle à Venelles, détruire le tissu relationnel tissé avec nos écoles, les enseignants, les parents d'élèves, la vie associative et dans bien d'autres secteurs, comme le tissu économique et industriel.

Venelles n'avance plus, le maire ne propose rien, ne réalise rien, « pas de bruit », « pas de jeunes dans le village », codes, badges, pointeuse, procès, suspicion (y compris à l'encontre de ses proches et de ses adjoints), sont les préoccupations permanentes de notre premier magistrat à Venelles.

Le vent a tourné, la vérité éclate, les masques tombent et les vrais visages apparaissent.

« Paroles Citoyennes », vous informera sur la vie municipale et le quotidien qui est le nôtre, celui de Venellois qui ont choisi de s'unir afin qu'il fasse de nouveau bon vivre à Venelles.

Venez nous rejoindre, sauvons Venelles d'un désastre orchestré par l'incompétence et la médisance.

Nous, nous aimons Venelles et ensemble nous voulons et devons réussir.

A très bientôt.

Pierre MORBELLI
Conseiller Municipal

Sommaire

- Edito
- Comptes et Vérités
- Précipitations annoncées

Toute l'équipe de Paroles Citoyennes vous souhaite de très Joyeuses Fêtes.

Directeur de la Publication : Dominique Tournié - **Rédacteur en Chef :** Pierre Morbelli - **Rédacteurs :** Evelyne Coursol, Didier Desprez, Gérard LHévéder, Pierre Morbelli.
Paroles Citoyennes - N° Les Logis - 13770 Venelles
parolescitoyennes@free.fr

Décembre 2003

Comptes et Vérités



Dans quelques mois nous arriverons au terme de la mi-mandat de l'équipe municipale conduite par JP SAEZ.

Nous avons entendu et nous entendons toujours tellement de contre-vérités sur notre gestion antérieure qu'il nous semble opportun aujourd'hui de faire un premier bilan de la gestion budgétaire de la commune.

Première contre-vérité

Nous n'avions pas la maîtrise de nos dépenses.



Sur ce point, notre gestion a toujours été rigoureuse et transparente avec un suivi permanent par les élus et le personnel communal en charge de la gestion.

On ne peut pas dire la même chose du Maire en place, les donneurs de leçon sont **épinglés au tableau des mauvais élèves** avec une dérive constatée depuis trois ans des dépenses de fonctionnement.

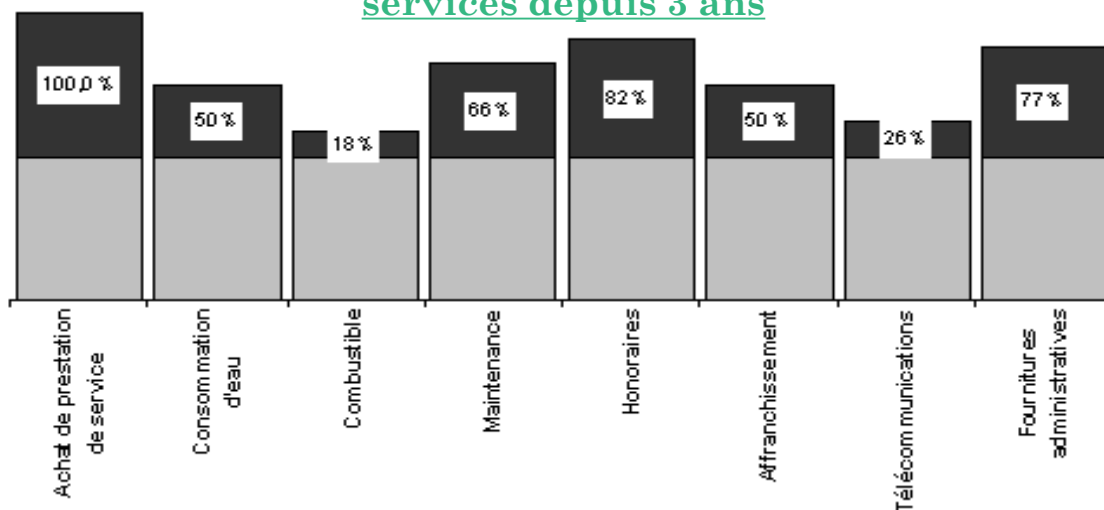
Les chiffres parlent d'eux même, en voici quelques exemples parmi tant d'autres :

Depuis trois ans, **les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 16.5%**. Alors qu'ils criaient que cela baisserait de 20%.

Avec en particulier une augmentation significative de 27% des dépenses dites à caractère général et qui couvrent le fonctionnement des services.

On peut citer par exemple dans ce

Augmentation des dépenses de Fonctionnement des services depuis 3 ans



domaine :

- +100% sur l'achat de prestation de service
- +50% sur la consommation d'eau (étrange)
- +18% sur le combustible
- +66% sur le poste maintenance
- +82% sur le poste honoraire (les procès perdus coûtent cher à la commune)
- +50% sur l'affranchissement
- +26% sur les télécommunications (alors que l'on nous annonce depuis trois ans des économies de 20% par an)
- +77% sur les fournitures administratives
-etc.

Sur le personnel, le constat est le même avec une augmentation de 24%.

Et que dire des augmentations des indemnités du maire et de ses adjoints (+60%) et de leurs frais de missions (+150%).

Le constat est alarmant, la commune ne dégageant plus assez de crédit sur son fonctionnement pour payer le remboursement du capital emprunté.

Deuxième contre-vérité

La commune est surendettée.



Endettée oui, surendettée non: toutes les communes de France et de Navarre font appel à l'emprunt pour financer de gros investissements et pour limiter la pression fiscale. Gérer une commune, c'est

effectivement trouver cet équilibre, ce compromis entre les ressources de l'état, l'impôt, l'emprunt et les dépenses nécessaires pour assurer une qualité de vie à nos concitoyens.

Notre endettement a toujours été maîtrisé et toujours bien en deçà des moyennes nationales et régionales. Par contre, les VENELLOIS en seront témoins, nos investissements ont été très lourds car il fallait remettre à niveau notre commune dans bien des domaines. Faut-il rappeler qu'il y a quelques années, il n'y avait pas de crèche, de gendarmerie, de centre aéré, de résidence pour les personnes âgées, de logements pour les jeunes Venellois, de place dans le cimetière et qu'au moindre orage la place du Logis était inondée et le boulanger noyé! Aux derniers orages, tout s'est bien passé.

Autant d'investissements qui ont certes coûté mais qui ont apporté à la commune sa qualité de vie que l'on nous envie aujourd'hui.

Nous revendiquons ces investissements, nous revendiquons les emprunts que la commune a dû contracter, nous revendiquons les augmentations d'impôt qui en ont découlé. Mais toujours dans le souci d'une gestion saine et sans mener la commune à la faillite comme certains se plaisent à le colporter.

Alors face à ce bilan, qu'avons nous en face? Quels investissements ? Une place des logis ? Un passage à niveau? Un centre ville? Rien de tout cela, si ce n'est des promesses, toujours des promesses.

Par contre, notons que la commune a inscrit à son budget 2003 un emprunt de plus de 150 000 euros. Pour faire quoi ? Où ?

Emprunt qui ne sera probablement pas réalisé.

Troisième contre-vérité

Les caisses de la commune étaient vides.



Les caisses n'étaient pas plus vides que la commune n'était en faillite.

Bien au contraire, notre gestion a toujours été reconnue comme saine par le contrôle de gestion extérieur à la commune, faut-il le rappeler, en l'occurrence la Trésorerie.

Près de 1,5 million d'euros (soit 10 millions de francs) étaient dans les caisses en 2000, en particulier sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement en prévision, comme la loi nous y obligeait, de gros travaux de jouvence ou de rénovation sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées et éviter ainsi des augmentations brutales du prix de l'eau.

Notre gestion était quotidienne, rigoureuse et elle anticipait aussi l'avenir pour éviter de subir les aléas et les évolutions de notre société. Heureusement pour les Venellois, l'équipe en place profitera de notre sagesse et de cette manne financière toujours bien présente dans les caisses.

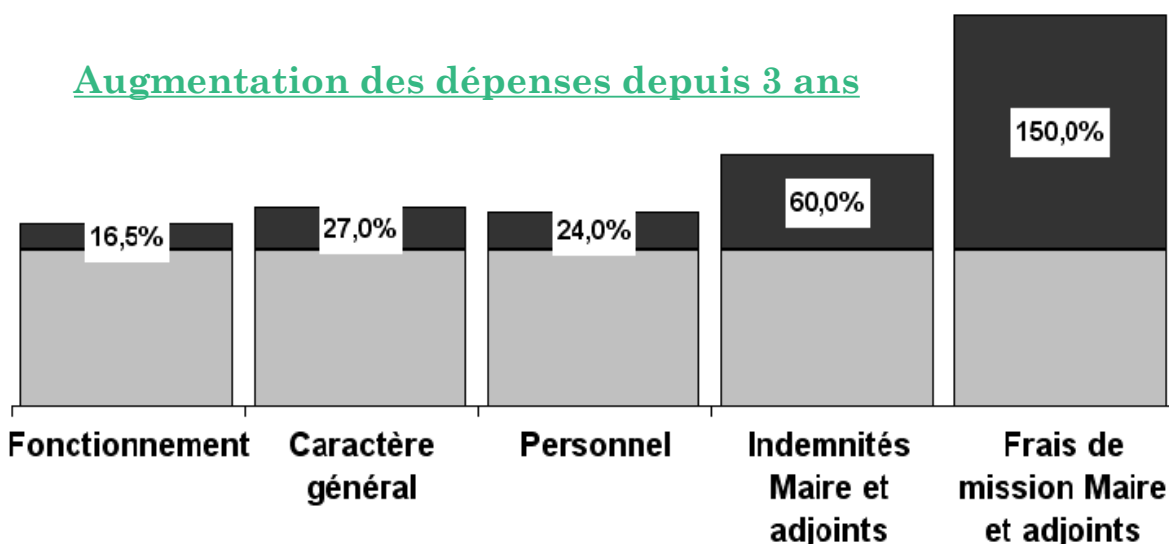
Souhaitons que les trois prochaines années apportent la contradiction à mon discours.

Mais tel St Thomas, je veux le voir pour le croire.

Didier Desprez.

Ancien Adjoint aux finances de l'Equipe Morbelli.

Augmentation des dépenses depuis 3 ans



Précipitations annoncées



Le dossier de l'eau est un dossier chaud, bien que ce soit de l'eau froide qui nous est distribuée. Chaud parce qu'il a été dit moult mensonges et contre-vérités sur ce dossier depuis de nombreuses années par M. Bariguian, son association l'A.D.I.V., des particuliers et l'actuel maire de Venelles. Il faut bien aujourd'hui informer les Venellois sur ce qu'il en est du dossier de l'eau en cette fin 2003.

En ce qui concerne l'accusation de non-légalité du contrat entre la SAUR et la commune, le point final a été mis par le Conseil d'Etat, organisme suprême pour ce type de procédure.

Dans son arrêt en séance du 30 octobre 2003, lu et publié le 17 octobre (cette décision sera également publiée au Recueil LEBON, la bible des juristes), le Conseil d'Etat établit : **«Il est infondé de dire que le contrat d'affermage signé par la commune en 1974 et en novembre 1983 et tous ses avenants ne sont pas conformes, et de déclarer ces documents illégaux»**. Le juge sur les conclusions de Maître Chatelier, Commissaire du gouvernement, a déclaré : **«Les demandes sont rejetées car infondées»**. Le contrat est donc légal, conforme et opposable aux tiers.

Le Conseil d'Etat a donc confirmé ce que le Tribunal Administratif de Marseille avait déjà établi. Mais les plaignants auxquels s'était ajouté en appel le nouveau maire de Venelles (ô surprise ! Que vient faire une collectivité dans un conflit de droit privé ? C'est ce que s'est demandé le juge.), se voient condamnés à verser 3000 euros et sont totalement déboutés, sur la base de l'article L761-1 du Code Administratif.

Le contrat de la S.A.U.R. en place de 1974 à 2001 était légal et conforme.

Ce que nous craignons, hélas pour la commune et ses administrés, c'est **le second procès** opposant la S.A.U.R. et la commune de Venelles sur la « rupture illégale du contrat » faite par M. le Maire J.P Saez qui se basait sur le fait que ce contrat n'était (soit disant) pas légal.

En effet, puisque le contrat a été déclaré légal par le Conseil d'Etat, je crains que la commune et ses contribuables (vous et moi!) ne doivent payer plus d'un million et demi d'euros, soit près de 500 d'euros par foyer fiscal venellois.

Ce serait une catastrophe financière résultant de l'association des affabulateurs Saez-Bariguian.

Associés Saez et Bariguian? Je me souviens que lors de la campagne électorale 2000-2001 M. Saez m'avait affirmé : «Bariguian et moi, rien à voir !». Rien à voir... Pourtant on peut constater qu'aujourd'hui M. Bariguian est le patron de la Société des Eaux de Venelles : R.E.V.E. (douloureux !)... Retour d'ascenseur ?

Je ne veux pas de polémique stérile mais aujourd'hui il faut bien constater que leurs audits étaient là pour remuer du vent : beaucoup de bruit pour rien.

Audit Mairie : rien, les comptes sont bons ont dit les experts.

Audit O.M.C.J. : rien, tout est bon.

Audit S.A.U.R. : les experts et les juges affirment que tout est légal.

Mais alors, ces politiciens de pacotille ou redresseurs de tort diffamants auraient-ils trompé les Venellois ? Hélas oui, les preuves sont là, on ne peut plus leur faire confiance.

Et dire que certains ont la prétention de tout savoir et sont candidats aux cantonales...

Aux Venelloises et Venellois de juger maintenant !

Pierre Morbelli.

Copie de l'acte du Conseil d'Etat est à la disposition de quiconque le souhaite. Photocopie sera adressée dès réception d'une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.

Dernière
Minute

« Le Maire de Briançon et son premier adjoint démissionnent »*

La ville de Briançon, sans argent, a souhaité vendre sa régie électrique pour 4.57 millions d'euros afin de couvrir l'indemnité due à la S.A.U.R., **conséquence du contrat S.A.U.R. cassé avant son terme**. Cependant les briançonnais se sont prononcés contre cette vente lors d'un référendum ce qui a provoqué la démission du Maire et de son 1^{er} adjoint.

Cela n'augure rien de bon pour Venelles, puisque M. SAEZ a lui aussi cassé le contrat S.A.U.R. avant son terme, sur les conseils très avisés de son homologue Briançonnais, nous a-t-il dit à plusieurs reprises et en Conseil Municipal. Merci M. SAEZ !

*Paru dans la Provence le 13/12/2003

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter lors des élections Cantonales et Régionales de 2004, il faut être inscrits sur les listes électorales avant le 31 Décembre 2003.

Vous avez 18 ans et plus, vous venez d'emménager à Venelles, vous avez oublié de vous inscrire? Vite à la Mairie Service des élections avant le 31/12/2003.

Le vote est «un droit et un devoir».